



Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020



ID : 040-214003121-20200213-2020\_02\_006-DE

**NOTE DE PRESENTATION**  
**SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS**  
**FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF**  
**2020 DE LA VILLE DE TARNOS**

**Conseil Municipal du 12 février 2020**



Le budget primitif constitue le second acte du cycle budgétaire annuel de la collectivité après le débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté au Conseil Municipal du 19 décembre 2019.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante dans les deux mois qui suivent le DOB et impérativement avant le 15 avril (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur, le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par la taxe d'aménagement, par des dotations et subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la Ville comporte le budget principal et trois budgets annexes Le Pôle de service Bertin, le Lotissement Bertin et la Mission d'Action Culturelle.

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune.

Ce document présenté au Conseil Municipal a vocation à répondre à cette obligation.



## Les données synthétiques de la situation financière de la Commune

### INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES 2020- RATIOS -

Population 2020: 12 580 habitants

	Informations financières - Ratios	BUDGETS		COMPTE ADMINISTRATIF	
		TARNOS 2020 chiffres BP	TARNOS 2019 chiffres BP	MOYENNE DE LA STRATE 2018 (compte des communes)	TARNOS CA 2018 (comptes des communes)
	POPULATION	12 580 hab	12 673 hab	10 000 à 20 000 hab	12717 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 542,13	1 512,27	1 200	1 559
2	Produit des impositions directes / population	686,80	663,66	554	632
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 709,78	1 694,55	1 336	1 703
4	Dépenses d'équipement brut / population	717,44	769,25	324	559
5	Encours de la dette / population	690,46	620,30	864	650
6	Dotation globale de fonctionnement / population	4,77	9,61	178	19
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,01%	60,89%	59,30%	62,29%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	94,84%	94,53%		
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	41,96%	44,70%		
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	40,38%	36,61%	67,10%	40,17%

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/hab, les ratios 7 à 10 en pourcentage

**Ratio 8 : capacité de la collectivité à financer l'investissement** une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée .

a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

**Ratio 9 : effort d'équipement de la collectivité**

**Ratio 10 : charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.**



## **LE BUDGET PRIMITIF 2020**

La construction de ce budget découle du débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté le 19 décembre 2019

### ***x Rappel des orientations du DOB***

- Un contexte financier toujours préoccupant avec des incertitudes sur l'avenir en lien direct avec la baisse drastique des dotations de l'État et la suppression de la taxe d'habitation
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement avec l'ambition de maintenir un haut niveau de service public rendu à la population
- Ne pas augmenter les taux d'imposition
- Maintenir le niveau de subvention dédié aux associations
- Contenir l'évolution de la masse salariale
- Maintenir un endettement supportable et une bonne capacité de désendettement dynamique malgré la quasi-disparition de notre DGF
- Poursuivre les investissements nécessaires à l'entretien de notre patrimoine tout en assurant le financement de la réhabilitation de notre Centre Technique Municipal et le financement des travaux du Trambus

Les priorités du Budget primitif ont été définies sur cette base

### ***x Le budget primitif est un document de prévision et d'autorisation***

Cette année 2020 sera marquée par un nouveau mandat avec les élections municipales et communautaires les 15 et 22 mars. Aussi l'équipe qui sera élue disposera de toute latitude pour modifier la prévision budgétaire au lendemain de son élection.

### ***x La structure budgétaire 2020***

- **la reprise des résultats 2019**

Le budget 2020 reprend par anticipation le résultat de l'exercice 2019 marqué par un excédent important de la section de fonctionnement.

excédent de fonctionnement 2019	2 906 413,24 €
déficit d'investissement 2019	- 702 411,24 €

Cette reprise du résultat 2019 dès l'adoption du budget 2020 permettra :

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2019 : c'est à dire le déficit de la section d'investissement (- 702 411,24 €) et le solde des restes à réaliser 2019

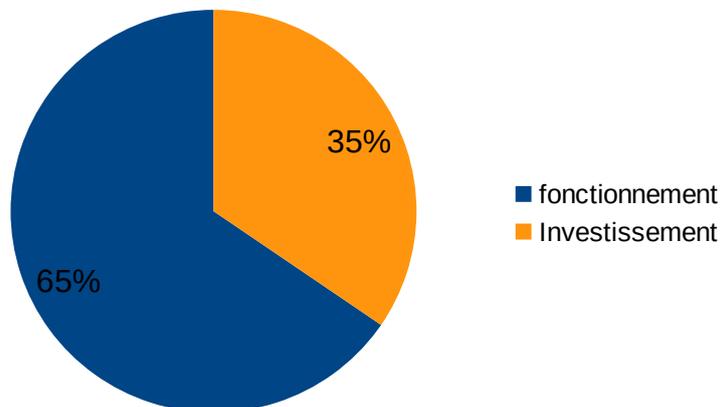


(1 722 855 €)

- de financer une partie des nouveaux programmes d'investissement 2020

### Vue d'ensemble du budget principal

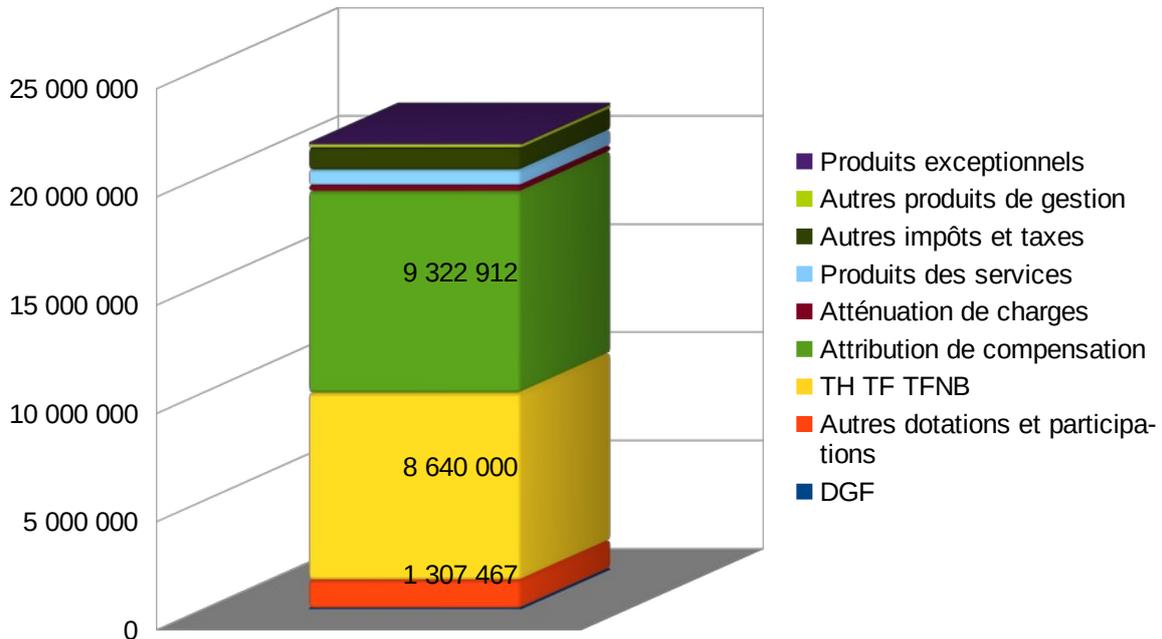
Le budget 2020 s'élève à 32 874 200 €, dont 21 716 000 € en fonctionnement et 11 158 200 € en investissement



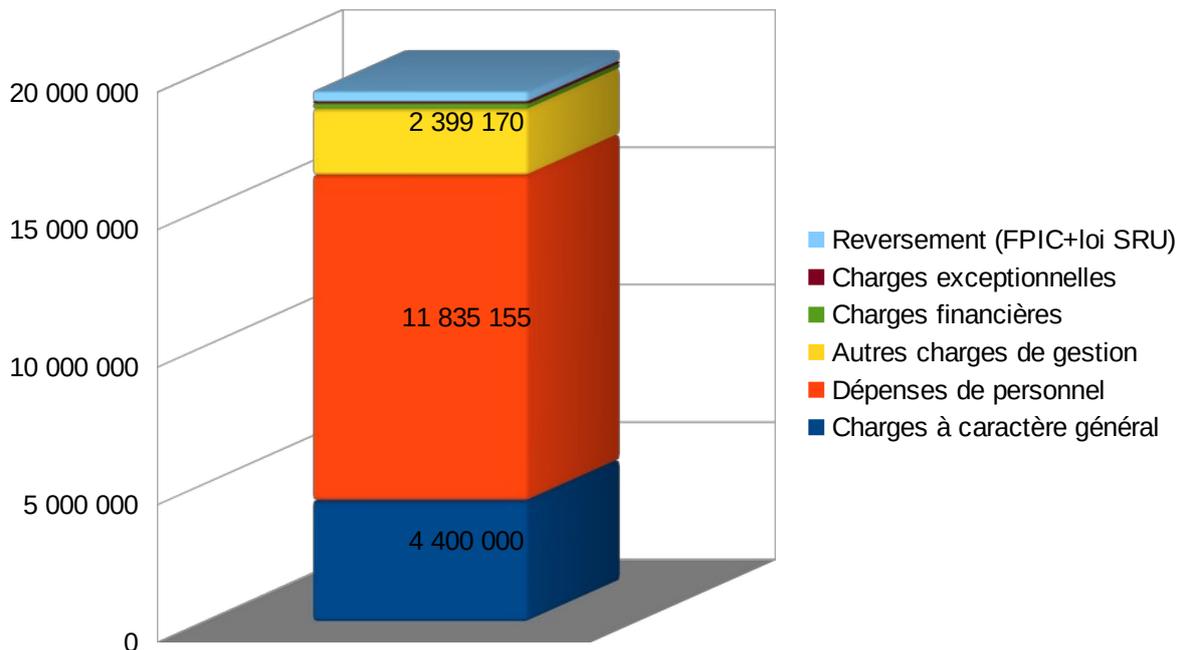


## 1) La section de fonctionnement

### Recettes réelles de fonctionnement ( 21 510 000 €)



### Dépenses réelles de fonctionnement ( 19 400 000 €)



**Aux écritures réelles s'ajoutent les écritures d'ordre :**

**En recettes :** la dotation aux amortissements : 660 000 € et le virement à la section d'investissement (uniquement une recette prévisionnelle qui ne fait pas l'objet d'une réalisation) : 1 656 000 €

**En dépenses :** les travaux en régie : 160 000 € et les amortissements de subventions : 40 000 €



■ En recettes (21 510 000 € de recettes réelles)

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
DGF	637 550	325 763	235 474	126 639	60 000
Autres dotations et participations	1 093 916	1 167 206	1 156 207	1 279 240	1 247 467
TH TF TFNB	7 686 370	7 982 233	8 041 888	8 379 145	8 640 000
Attribution de compensation	9 368 570	9 368 570	9 323 608	9 323 608	9 322 912
Atténuation de charges	217 315	124 930	121 965	284 082	270 000
Produits des services	636 273	749 130	691 486	701 252	709 355
Autres impôts et taxes	703 543	924 476	967 140	1 053 054	1 032 101
Autres produits de gestion	133 661	120 659	107 611	126 566	130 000
Reversement lotissement Bertin			325 400	474 470	0
Produits exceptionnels	41 250	1 645 993	1 037 435	62 269	97 752
<b>TOTAL</b>	<b>20 518 452</b>	<b>22 408 963</b>	<b>22 008 214</b>	<b>21 810 325</b>	<b>21 509 587</b>

**Synthèse** : principales évolutions des recettes 2020 :

- le produit fiscal augmente sensiblement (+ 260 855 €)
- inversement la DGF diminue à nouveau (- 66 639 €)
- pas de reversement d'excédent du lotissement Bertin en 2020

**- Le produit des services**

Ci-dessous les principaux produits des services, ces derniers sont relativement stables :

	2017	2018	2019	2020
Concession dans les cimetières	8 279	17 575	13 540	15 000
Redevance DSP CLSH	19 500	21 240	21 240	21 240
Ecole de musique	89 130	79 805	82 772	80 000
Ecole des sports	7 472	8 786	8 158	7 800
Service jeunesse	29 036	24 557	21 160	20 000
Crèches	167 261	164 781	163 806	164 000
Restauration scolaire	358 251	347 252	352 488	350 000
<b>Total</b>	<b>678 929</b>	<b>663 997</b>	<b>663 164</b>	<b>658 040</b>

**- Les impôts et taxes**

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
Produits TH TF TFNB	7 686 370	7 982 233	8 041 888	8 379 145	8 640 000

La prévision de cette année prend en compte :

- la revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 0,9 % pour la taxe d'habitation et 1,2 % pour la taxe foncière
- la livraison de logements neufs, mais également l'évolution du foncier entreprise et industriel.

Application en 2020 de la troisième phase du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80 % des contribuables.

S'agissant des taux, ils demeurent identiques pour la onzième année consécutive, conformément à l'engagement du mandat.



## - Les compensations de l'État

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
Compensation TP	17 440	5 428	0	0	0
Compensation TF	10 626	6 151	5 826	5 679	6 000
Compensation TH	165 321	251 848	263 809	269 858	269 000
<b>TOTAL</b>	<b>193 387</b>	<b>263 427</b>	<b>269 635</b>	<b>275 537</b>	<b>275 000</b>

## - Les autres taxes

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
Taxe sur l'électricité	159 793	179 566	193 951	172 017	175 000
Taxe de séjour	37 641	23 358	59 023	63 154	50 000
Taxes emplacements publicitaires	21 947	115 657	93 973	86 359	90 000
Taxe droit de mutation	467 352	590 180	605 156	710 814	700 000
<b>TOTAL</b>	<b>686 733</b>	<b>908 761</b>	<b>952 102</b>	<b>1 032 344</b>	<b>1 015 000</b>

La plupart de ces taxes ont connu une hausse importante depuis 2017 :

- **La taxe sur les emplacements publicitaires** : jusqu'en 2017, la TLPE était appliquée uniquement aux dispositifs d'affichage publicitaire et depuis 2017 elle a été étendue aux enseignes.

- pour les **taxes additionnelles aux droits de mutation**, depuis ces 3 dernières années, l'exceptionnel dynamisme du secteur immobilier « ancien », au plan national et local, a entraîné des recettes supérieures aux prévisions budgétaires. On peut penser que cette tendance va perdurer dans notre agglomération et tout particulièrement à Tarnos.

- augmentation également des recettes relatives à la **taxe de séjour**, hausse principalement due au reversement de la taxe de séjour collectée par AIRBNB.

## - Les dotations et subventions

- Le fonds de soutien aux rythmes scolaires et l'Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs (ASRE) sont maintenus et versés en fonction des effectifs scolaires, soit une somme globale estimée à de 66 000 € pour 2020.
- Légère hausse des recettes versées par les partenaires de la commune, CAF et CD 40, pour les 3 structures petite enfance, par contre, dans le cadre du partenariat avec SAFRAN pour la crèche St Exupéry, baisse de la participation 2020:111 712 €.
- Stabilité de la prévision du montant des recettes liées au contrat enfance jeunesse passé avec la CAF (318 000 €).
- La diminution DGF se poursuit, l'estimation de la DGF 2020 pour Tarnos est de :



60 000 €

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
DGF	1 449 673	1 072 684	637 550	325 763	235 474	126 639	60 000

• **DGF en euros par habitant :**

	Tarnos 2018	Moyenne de la strate 2018	Tarnos 2019	Estimation Tarnos 2020
DGF/population	19 €	178 €	10 €	5 €

■ **En dépenses (19 400 000 € de dépenses réelles)**

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
Charges à caractère général	4 286 365	4 171 476	4 197 433	4 208 616	4 400 000
Dépenses de personnel	10 820 530	11 291 711	11 429 479	11 366 081	11 835 155
Autres charges de gestion	2 431 278	2 501 283	2 436 969	2 201 271	2 399 170
Charges financières	259 135	224 625	202 551	193 502	200 000
Charges exceptionnelles	4 495	13 462	9 854	13 787	53 505
Reversement (FPIC+loi SRU)	497 085	530 377	407 794	424 593	512 170
<b>TOTAL</b>	<b>18 298 887</b>	<b>18 732 934</b>	<b>18 684 080</b>	<b>18 407 850</b>	<b>19 400 000</b>

**Synthèse :** l'augmentation de ces dépenses prévisionnelles résultent de l'augmentation des charges à caractère général, des frais de personnel et des autres charges de gestion.

- **Les charges à caractère général** sont en hausse lorsque l'on compare le réalisé 2019 et le prévisionnel 2020 mais en baisse par rapport au prévisionnel 2019, volonté de contenir ces dépenses.

Au sein du chapitre 011, la contribution pour obligation de service public versée à l'Association pour le Centre le Loisirs est en hausse : 919 800 € en 2020 (902 937 € en 2019).

- **Les dépenses de personnel :**

Les crédits pour 2020 sont estimés à 11,83 m€ environ, soit 4,13 % d'augmentation. Pour rappel, l'année 2019 la dépense a été inférieure à la prévision budgétaire en raison de deux éléments importants.

- Des postes permanents qui sont restés vacants plusieurs mois dans l'attente de recrutement (44 mois agents) soit une dépense « non engagée » de 135 000 € Ces postes ont tous été pourvus.
- Plusieurs situations d'agents en arrêt maladie à demi traitement sur l'année 2019 (sur des pathologies lourdes et de longue durée) qui ont engendré plus de 130 000 € de « dépenses de personnel » non engagées.

Aussi, la dépense réalisée (11,36 m€) a donc été inférieure de 265 000 € à la prévision établie au budget prévisionnel 2019 (11,67 m€).

**Pour le prévisionnel 2020, plusieurs facteurs ont été pris en compte :**  
**Il s'agit de :**

- + 78 000 € qui concernent les mesures réglementaires et statutaires (revalorisations indiciaires, avancements d'échelon, GVT - glissement vieillesse technicité, revalorisation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG...)
  - + 50 000 € pour la cotisation assurance statutaire (nouveau contrat au 1er janvier 2020)
  - + 50 000 € pour les mesures sociales en faveur des agents (participation employeur à la complémentaire santé et l'indexation du Ri sur le taux d'inflation)
- soit 178 000 €

*Ces principaux éléments expliquent 440 000 € (environ) de hausse entre 2019 et 2020.*

**- Les autres charges de gestion** sont en hausse du fait de l'augmentation :

- ▶ de la participation versée à l'école Notre Dame des Forges, ceci en raison de l'obligation de scolarisation des enfants à partir de 3 ans, cette participation s'élèvera aux alentours de 72 000 € (la commune percevra une compensation de la part de l'état).
- ▶ de la subvention d'équilibre au budget annexe du pôle des services (financement des travaux 2020)

**- La subvention versée au CCAS** est stable (420 000 €).

- L'enveloppe consacrée aux **subventions aux associations** est en hausse : 475 000 €, cette hausse est due à la subvention versée à nouveau au Comité des fêtes : 25 000 € (en 2019 pas de subvention versée au comité) et à une subvention de 10 000 € pour le projet du « site Lacoste » (tableau joint en annexe de la délibération relative aux subventions).

- Stabilité des **charges financières** (200 000 €)

**- Reversement du Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) et pénalité loi SRU:**

\* La contribution de la Commune au *FPIC* pèse lourdement de nos finances au même titre que la diminution des dotations de l'État, le montant de la contribution 2020 peut être estimé aux alentours de 380 000 €.

\* Le *prélèvement* dû au titre de la *loi SRU* (quota de 25 % de logements sociaux) est estimée à 117 170 € en 2020. Une nouvelle mesure du dispositif devrait permettre de minorer cette amende en déduisant la subvention de fonctionnement versée à l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine, mais la préfecture ne semble pas considérer cette dépense comme une dépense déductible.

	2016	2017	2018	2019	2020
FPIC	431 778	420 354	383 061	375 606	380 000
Prélèvement loi SRU	53 870	98 281	7 157	34 324	117 170
<b>Total</b>	<b>485 648</b>	<b>518 635</b>	<b>390 218</b>	<b>409 930</b>	<b>497 170</b>



## ■ L'autofinancement prévisionnel et l'épargne brute :

### **Autofinancement prévisionnel (BP) et épargne brute (CA):**

Autofinancement Prévisionnel BP	2016	2017	2018	2019	2020
	1 219 100	1 403 900	2 373 000	2 236 000	2 000 000
Sans excédent lotissement Bertin, prise en compte uniquement des dépenses et recettes structurelles			1 573 000	1 762 000	
Epargne brute constatée au CA	2 182 000	2 043 000	1 971 000	2 866 000	

### **L'augmentation importante de l'épargne brute en 2019 est due :**

- d'une part à **une diminution des dépenses réelles 2019** par rapport aux dépenses réelles 2018 :

\* dépenses de personnel :- 63 000 €

\* les autres charges de gestion : - 235 000 €

- d'autre part à **une forte augmentation de certaines recettes** réelles de fonctionnement par rapport à celles de 2018 :

\* remboursement assurance statutaire : + 162 000 €

\* fiscalité : TH TF TFNB : + 337 000 €

\* droit de mutation à titre onéreux : + 107 000 €

## **2) La section d'investissement**

### ■ Les recettes

#### **- La taxe d'aménagement :**

En 2019, le montant de taxe d'aménagement perçu était de 463 627 € avec notamment les programmes d'aménagement dans le domaine de l'habitat (Héphaïstos, St Nicolas).

En 2020, le montant des recettes relatives à la taxe d'aménagement peut être estimé à 320 000 €.

#### **- Les cessions foncières pour le TRAMBUS :**

Une recette de 639 000 € est inscrite au budget 2020 pour les cessions foncières qui seront réalisées au profit du SMPBA dans le cadre des travaux du TRAMBUS (Pommars, Labat, Breton, Saint Martin).

#### **- Les subventions :**

▶ Subventions du FEADER (europe) et de l'État pour Natura 2000 : 12 800 €

▶ Subventions du CD 40 et de l'agence de l'eau pour l'arrachage de la jussie : 8 000 €

▶ Les amendes de police : estimées à près de 40 000 €

#### **- Le FCTVA :**

Perception en 2020 du FCTVA relatif aux dépenses 2019 éligibles (taux de 16,404%), soit une recette évaluée à 728 000 €.



## - Affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 :

L'excédent de fonctionnement 2019 (2 906 413,24 €) sera principalement affecté à la section d'investissement afin de financer le déficit d'investissement 2019 reporté, le solde des restes à réaliser 2019 et une partie des programmes d'investissement 2020.

## - L'emprunt :

Pour financer les programmes d'investissement le montant prévisionnel du recours à l'emprunt sera de 3 511 200 €.

### ■ Les dépenses

- **Le remboursement du capital de la dette** : en 2020, le remboursement du capital des emprunts s'élèvera à 1 000 000 €.

- **Les programmes d'investissement 2020 s'élèvent à près de 7,3 millions** (hors restes à réaliser), les principaux projets d'investissement concernent (détail joint aux documents budgétaires) :

► **Les bâtiments** pour près de 3 000 000 € avec notamment la poursuite des projets de reconstruction du centre technique municipal (1 277 000 €) et de mise en accessibilité des bâtiments (120 000 €), un programme « aire de jeux (60 000 €), le ravalement de façade de l'école R Lasplacettes (190 000 €), les études relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs (70 000 €)...

► **les programmes d'aménagement urbains / VRD / mobilité** pour 3 000 000 € avec notamment la participation au Trambus (700 000 €), le premier acompte de la participation pour la voie de contournement (375 000 €), les voiries Lénine (215 000 €), Matisse (270 500 €), des érables (209 000 €), la piste cyclable Lacroix (160 000 €)...

► **des acquisitions foncières** avec des « portages EPFL » (Lagarde, SOLANA, CARRERE et ARNAÏZ) et des acquisitions réalisées directement par la commune : acquisition Santiago (350 000 €) (dans l'hypothèse où l'EPFL ne procéderait pas au portage foncier en 2020), acquisition Darmendaritz (10 000 €)...

► des acquisitions de **véhicules, de mobiliers et de matériels** pour les services.



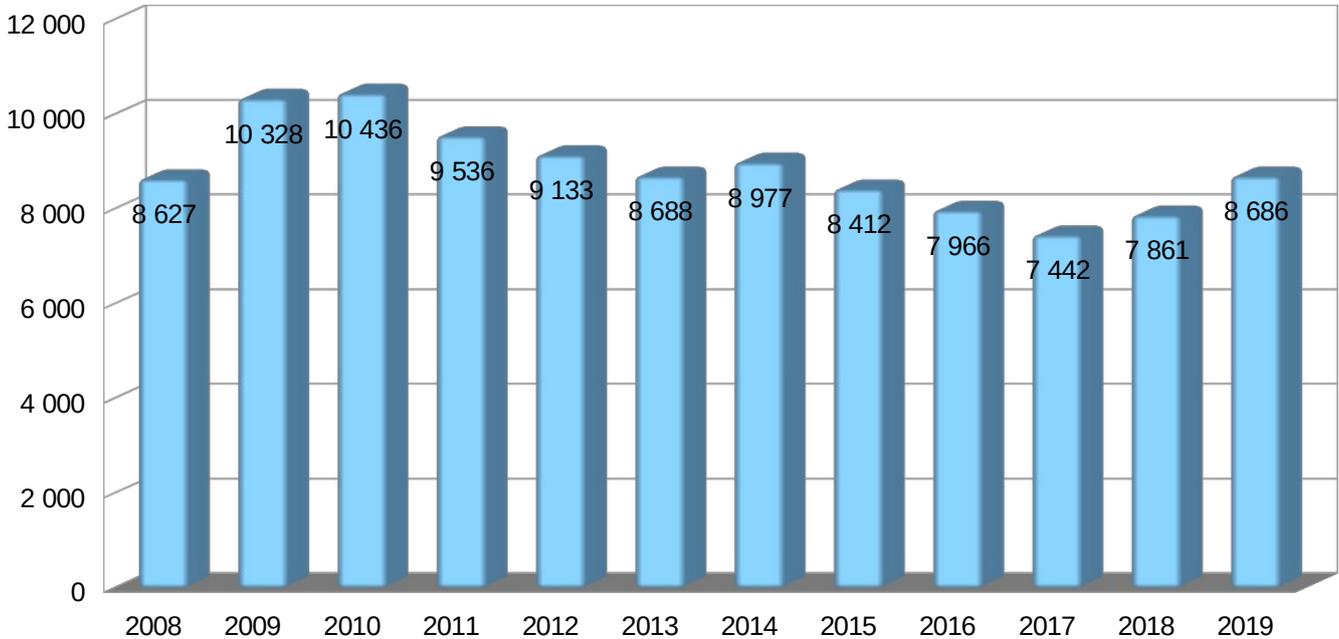
### 3) La dette et les engagements financiers de la collectivité.

- **La dette** : l'encours de la dette au 01 janvier 2020 s'élève à 8 686 000 €.

Soit un endettement de 690 € par habitant. Pour rappel l'endettement est inférieur à la moyenne des communes de même strate 864 € (source « comptes des communes » pour l'année 2018).

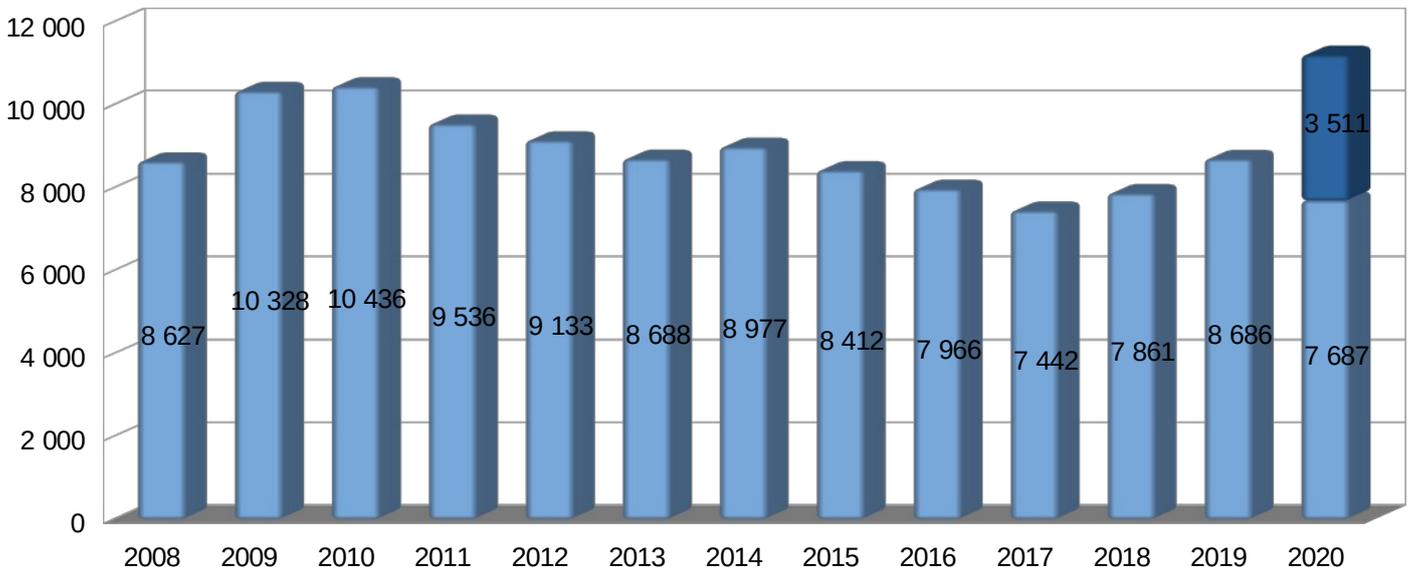
#### Evolution de l'endettement depuis 2008

##### Encours de la dette au 31 décembre des exercices



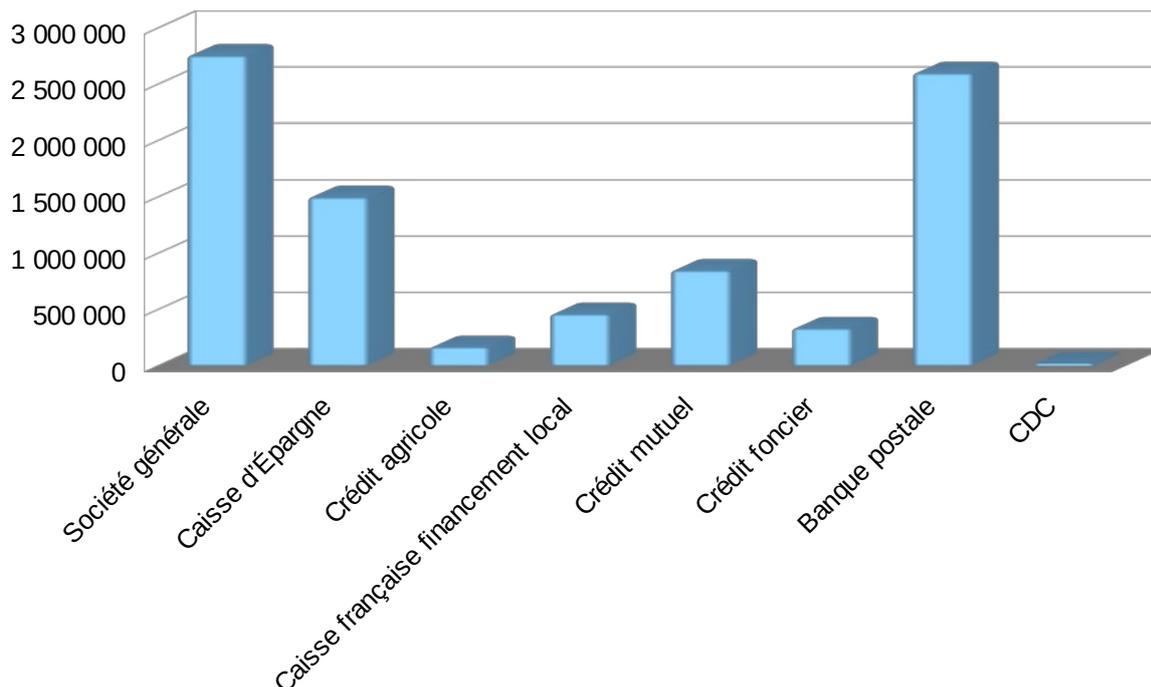
#### Simulation encours de la dette au 31/12/2020

(hypothèse de réalisation d'un emprunt de 3 511 000 € en 2020)



En **bleu foncé** la zone sur laquelle s'établira l'encours au 31/12/2020 selon le niveau d'emprunt effectivement réalisé, soit un encours de 11 198 000 € pour un emprunt de 3 511 000 € en 2020. Avec un encours de 11 198 000 € le **ratio Klopfer** peut être estimé à **5,57 années**.

## Encours par prêteurs au 01/01/2020



### Répartition de l'encours par type de taux

En 2020, la commune ne dispose que de contrats à taux fixe dans son stock de dette.

#### - Les engagements financiers de la collectivité

Liste des organismes pour lesquels la commune :

##### a) ...détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle «étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00
SCIC « LEGUMES PRO »	Sté coopérative d'intérêt collectif	5 000,00

##### b)... a garanti un emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
XL HABITAT	Office public HLM
COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION



**Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement**

	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
XL HABITAT (estimation)	154 293,64	12 409,53	7 777,29	683,36	7 093,93
COLIGNY	1 310 741,00	722 967,38	60 275,02	14 151,92	46 123,10
COL	6 021 416,70	5 297 402,68	188 095,69	60 857,81	127 237,91
CBE (estimation)	537 500,00	432 547,56	36 095,23	13 083,85	23 011,38
<b>TOTAL</b>	<b>8 023 951,34</b>	<b>6 465 327,15</b>	<b>292 243,23</b>	<b>88 776,94</b>	<b>203 466,32</b>

Pour mémoire, les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière. Par contre s'agissant des **personnes privées**, les garanties d'emprunt sont encadrées par **3 règles prudentielles cumulatives**, visant à limiter les risques :

1- **plafonnement pour la collectivité** : une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes de fonctionnement

2- **plafonnement par bénéficiaire** : le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti

3- **division du risque** : la quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50 %.

**Ces ratios prudentiels ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.**

Pour rappel, à ce jour, Tarnos n'a accordé sa garantie que pour des opérations en lien avec le logement social sauf la garantie accordée au CBE pour la réalisation du pôle de coopération (garantie à hauteur de 25 % du montant de l'emprunt).

**c) ...a versé une subvention supérieure à 75 000 €**

**BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 75 000 EUROS**

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	119 789 €
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	105 000 €



- liste des délégués de service public :

## LISTE DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tarnos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement



## LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes permettent d'identifier certaines activités de notre collectivité.  
2 budgets annexes feront l'objet d'un budget en 2020.

### 1. LA MAC (Mission d'Action Culturelle)

Ce budget retrace les actions de la Ville dans l'animation culturelle.

Ce budget s'équilibre à 122 100 € :

- 74 500 € pour la saison culturelle et l'animation de la médiathèque.
- 47 600 € pour Jazz en Mars.

### 2. LE POLE DE SERVICES

Ce budget annexe porte sur l'entretien du bâtiment de l'Espace Technologique Bertin.

En fonctionnement : 457 000 € (entretien, charges à caractère général, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, virement à la section d'investissement).

En investissement : 343 000 € dont 8 659 € des restes à réaliser 2019 et 84 000 € pour financer de nouveaux travaux d'investissement : dissociation ERP suite à la commission de sécurité, dalles de bois à changer sur la terrasse, remise en état des installations électriques, renouvellement portail avec contrôle accès, réparation membrane toiture ...

### 3. LE LOTISSEMENT BERTIN

**Concernant le lotissement Bertin**, avec la vente du lot N° 8 en 2019, il ne reste plus que le lot N° 5 de disponible (426 190 € HT).

Depuis 2018, ce budget annexe est excédentaire, l'excédent annuel résultant des ventes de lots est reversé au budget principal de la commune, aussi, la trésorerie préconise de ne rien prévoir sur ce budget en 2020, d'envisager la clôture de ce budget et la vente du dernier lot sera pris en compte dans le budget principal de la commune.